

Nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI membre de l'Académie du Royaume du Maroc, le professeur Mohammed Amine BENABDALLAH, dont les écrits en droit constitutionnel et en droit administratif ont pour la plupart été publiés dans la Revue Marocaine d'Administration Locale et de Développement (REMALD), y a présenté sa leçon d'investiture portant sur le titre «**Crise des valeurs et succession des générations**».

Le félicitant pour cet important événement, organisé lors de la cérémonie du 6 juin 2024, nous le remercions de nous avoir permis de reproduire pour nos lecteurs sa contribution qui consacre sa qualité de membre à l'Académie du Royaume du Maroc.

Etudes

« CRISE DES VALEURS ET SUCCESSION DES GÉNÉRATIONS »

LEÇON D'INVESTITURE DU PROFESSEUR MOHAMMED AMINE BENABDALLAH À L'ACADÉMIE DU ROYAUME DU MAROC

Mohammed Amine BENABDALLAH

*Faculté de Gouvernance, Sciences Economiques et Sociales,
Université Mohammed VI Polytechnique*

Comment prendre la parole dans cette noble et prestigieuse maison du savoir et de la connaissance, en ce jour mémorable pour moi sans céder à l'envie irrésistible d'exprimer la triple sensation de joie, de bonheur et de fierté d'avoir bénéficié de l'insigne honneur dont m'a comblé Sa Majesté le Roi Mohammed VI en me nommant membre de l'Académie du Royaume du Maroc. Quels que soient les mots que je puisse utiliser pour dire mes remerciements et ma gratitude, ils ne seront jamais à la hauteur de ma reconnaissance et de ce que je ressens. Il est des moments où l'expression doit s'effacer pour laisser pleine liberté aux sens de s'exprimer sachant qu'il est une pudeur des sentiments qui veut que l'on laisse entendre à demi-mot le langage du cœur de l'humble serviteur que je suis. En un mot, permettez-moi de dire que, pour tout intellectuel, l'investiture à l'Académie du Royaume du Maroc est le premier jour du reste d'une vie. C'est dire ce que je ressens et que je ne saurais bien exprimer.

Permettez-moi donc de passer au sujet que j'ai l'honneur d'exposer devant vous portant sur :

Crise des valeurs et succession des générations

1. Qui peut contester l'existence des valeurs au sein d'une société, quelle qu'elle soit? La vie au sein d'une quelconque communauté donne naissance à tout un ensemble d'us et de coutumes relationnelles qui, au fil du temps, en tant que bon comportement, se stabilisent pour devenir des principes incontournables au poids croissant qui leur donne la

qualité de valeur. Toute génération se particularise par ses valeurs. La plupart des auteurs s'accordent à définir les valeurs en tant que normes sociétales communément acceptées. Valeurs humaines, liées à une conception de la vie et du comportement envers soi et autrui, dont on ne peut dresser une liste exhaustive, qui ont trait, notamment au respect, à l'honnêteté, la considération, l'appréciation, l'ouverture, l'entraide, l'hospitalité, la gratitude, la solidarité, la bienveillance, l'empathie, la sincérité, l'altruisme... et la liste est sans limites. Néanmoins, il s'agit, pour la plupart, de valeurs appelées à évoluer, car flexibles, selon le temps et l'espace. Par la force des choses, liées à une civilisation, par nature, elles sont susceptibles de variabilité.

Parlant des valeurs traditionnelles qui ne sont plus acceptables, Paul Valéry, par référence à la génération succédant à la sienne, écrivait «*Nous autres, civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles*»; et bien avant Jésus-Christ, Héraclite reconnaissait «*On ne baigne jamais dans la même rivière*»; de même que Socrate, plus direct et franc, conseillait, «*Ne forcez pas vos enfants à adhérer à vos mœurs, car ils sont nés à une époque autre que la vôtre*». Parler donc de valeurs, c'est inévitablement, sans entrer dans les détails de quelque définition, devoir aller d'abord à l'essentiel à travers quelques observations liminaires.

2. De façon générale on peut dire que toutes les valeurs ont un premier trait commun qui est celui qu'au sein de toute communauté où elles existent, se manifeste une résistance à les abandonner lorsqu'elles sont ancrées dans les mœurs et les esprits. Le second trait est que toute nouveauté est sujette à résistance en ce sens que si l'admission de ce qui est nouveau peut avoir lieu sans qu'il ne soit vraiment compris, il n'est pas toujours fréquent qu'elle ait lieu sans que la nouveauté en question se heurte aux valeurs déjà admises et en cours. C'est dire que la transformation des valeurs ne peut se réaliser que par la succession des générations dans la mesure où chacune d'entre elles, se créant un monde spécifique de ses valeurs, cela donne lieu à un déséquilibre; au fond, un conflit qui, même s'il se résout, renaît avec chaque génération. La vie humaine est ainsi faite. Le conflit en est un élément intrinsèque car, au fond, il faut bien de rendre à l'évidence que dans le fonctionnement de toutes les sociétés il existe un phénomène constant de déséquilibre.

3. Sans doute, le déséquilibre peut-il être atténué par le mécanisme de la socialisation et des contrôles qui s'exercent sur les membres de la société les obligeant à respecter les valeurs surtout lorsqu'elles sont érigées en normes juridiques dont le non-respect peut entraîner une sanction! Le respect de la règle juridique, même sous peine de sanction, n'est-il pas une valeur? Peut-on l'exclure? N'est-ce pas un processus du mécanisme de la socialisation qui, gagnant en efficacité et en intégration, peut se traduire par une tendance à l'acceptation sans aucune discussion des valeurs? Mais est-ce la solution si l'on ne perd pas de vue que l'intégration parfaite de toute société relève de l'impossible tant il est vrai que l'instabilité sociale fait que non seulement les générations sont en conflit permanent,

mais que chaque société se distingue par un système formé de parties diverses et d'intérêts différents les uns des autres aux buts et aux valeurs souvent contradictoires.

4. Le problème est loin d'être simple, il est même d'une complexité indéniable et inévitable qui n'est en fait que la conséquence des successions des générations. Même si certaines des valeurs peuvent avoir un caractère universel et constant, il n'en reste pas moins que, ici et là, elles peuvent avoir une acception spécifique reflet de la société dont elles émanent. Aussi ne semblerait-il pas pertinent de généraliser un constat à partir d'une multiplicité de sociétés aux bases totalement différentes. Il est des sociétés où des valeurs peuvent avoir une signification qui avoisine le sacré et qui ne peuvent absolument pas être comprises ailleurs, tout comme il en est d'autres où la notion de valeur s'est altérée, pour devenir progressivement dénuée de toute substance. Parler donc de crise des valeurs nécessite d'éviter de généraliser sans pour autant exclure que quelle que soient leurs contenus, leur maintien demeure tributaire des changements sociaux qui caractérisent chaque société. Là est toute la question.

5. En partant de l'idée qu'il n'existe aucune société sans changement, peut-on dire que les changements sociaux sont créateurs de nouvelles valeurs, ou responsables de la disparition des anciennes issues des générations antérieures ? A la réflexion, la réponse ne peut être qu'approximative car autant on peut soutenir que les valeurs sont à l'origine des changements sociaux, autant on peut avancer que ce sont ces derniers qui les effacent par des pratiques et des comportements qui deviennent si courants qu'ils sont susceptibles de faire oublier toutes les valeurs en cours ou au moins une partie d'entre elles de la mémoire collective. Ceci étant, il convient de dire qu'entre les valeurs des différents groupes, le conflit, sans être nuisible, peut être fructueux à la vie même des sociétés ; l'essentiel est que les valeurs demeurent des repères permanents de la vie de toute communauté.

Au-delà de toutes ces considérations, on aurait peine à exclure l'existence d'une crise des valeurs en relation avec les différents domaines de la vie en société. L'idée de crise évoque celle du dysfonctionnement, d'inadaptation, comment se manifeste-elle ? Peut-on en relever les causes probables ? Par quels moyens serait-il possible d'en atténuer l'impact ?

Tels sont les trois points que l'on se propose de traiter ?

– I –

Des manifestations de la crise

6. Le problème de la crise des valeurs réside dans le fait que lorsqu'au sein d'une société, composée de ses institutions, de ses intellectuels, de ses élites, certaines valeurs, considérées comme fondamentales, sont abandonnées ou négligées par une frange de la société, il se fait jour une sensation par une autre partie de la société de ne plus se sentir représentée. L'apparition de la crise apparaît donc lorsque des membres d'une communauté

donnée sentent que des valeurs fondamentales bafouées, deviennent reléguées au second plan avant d'être, à terme, complètement ignorées.

Mais avant de parler de la crise en tant que telle, il convient de s'éclairer d'une typologie de Bassirou Dieng de 2008 qui permet de distinguer entre quatre catégories de valeurs :

- **Les valeurs centrales** partagées par l'ensemble d'une population donnée, indépendamment de l'appartenance professionnelle ou régionale ;
- **Les valeurs spécifiques** qui sont propres à une catégorie particulière de gens : une classe sociale, une génération, une ethnie, une organisation associative, politique, culturelle, sportive ;
- **Les valeurs structurantes**, qui sont capitales, ordonnent l'ensemble, commandent sa hiérarchie, fournissent l'explication ultime des choix cruciaux; c'est à partir d'elles qu'est donnée une orientation à la vie ;
- **Les valeurs globales** qui transcendent les différentes sphères de la vie sociale, et s'étendent sur toutes les relations humaines.

Partant de cette typologie, tout en relevant qu'il ne saurait y avoir de valeurs universelles reconnues partout comme telles, il y a lieu d'observer que très souvent la notion de crise s'évalue par rapport au critère de la morale, même si la notion de valeurs renvoie aux domaines les plus variés ; cela peut être l'éducation, la politique, la famille, la religion, l'art, etc. En somme, c'est au vu du non-respect des exigences de la morale que l'on parle de crise des valeurs. Entre les valeurs et la morale, on peut parler d'une relation dialectique.

7. La crise des valeurs apparaît donc lorsque le comportement de l'être social ne s'inscrit plus dans le respect de la morale, en s'écartant du bon choix entre, d'une part, ce qui est bien, conforme à l'éthique et qui est méritoire, et, d'autre part, ce qui est mal, qui relève du proscrit et qui est condamnable. En société, une valeur est convenable et louable lorsqu'elle l'organise et satisfaisait les exigences de ses membres en contribuant à la promotion de ses idéaux. Depuis qu'il existe, le monde pullule d'exemples que l'on retrouve dans tous les domaines. Ils portent sur la mauvaise citoyenneté, l'homme politique véreux faisant de l'hypocrisie et du mensonge une monnaie courante d'échange, le religieux, derrière une apparence de saint sacrifiant la foi au bénéfice de l'intérêt et du gain illicite, le fonctionnaire sans conscience professionnelle, l'enseignant ne se souciant que peu de la qualité de sa prestation, Et ce ne sont que des exemples !

A cet égard, on peut s'interroger si, de nos jours, l'existence de tels faits regrettables expliquent la crise des valeurs ? Voilà une question qui, loin de ne concerner que notre époque, a dû toujours être posée tant il est indéniable que depuis la nuit des temps les exemples cités ont invariablement existé. Ne peut-on pas dire alors que la même crise se répète selon des degrés différents et des références de chaque époque considérée, à telle enseigne que l'on peut soutenir que chaque époque se caractérise par sa crise des valeurs.

Dans le même sens, on est enclin à constater que la crise des valeurs doit être perçue non pas comme spécifique à un domaine bien précis mais comme relevant des domaines les plus divers du fait de la relation dialectique entre la notion de valeur et celle de morale et d'éthique.

8. En tout état de cause, force est de noter que les valeurs, fussent-elles, selon la typologie citée, centrales, spécifiques, structurantes ou globales, sont par nature sujettes à mutation. Elles changent au rythme de l'évolution des particularités des sociétés, voire au niveau des consciences et des mentalités. Toute société ne pouvant demeurer figée dans son état premier, les valeurs qui la caractérisent à une époque déterminée se trouvent comme entraînées par la main pour accompagner le processus incontournable du changement et inclure des principes qui s'inscrivent dans l'universel. Voici plus de quarante ans, dans un entretien publié au journal le monde du 29 octobre 1991, le philosophe Paul Ricœur (1913-2005) avait avancé deux raisons qui justifient le statut particulier mouvant de la notion de valeur.

D'abord, de manière singulière, la notion de valeur combine objectivité et subjectivité. La valeur s'impose d'elle-même, par autorité, comme héritage d'une tradition, d'où son caractère objectif, mais elle n'existe véritablement que par l'adhésion de l'acteur social, d'où la subjectivité. Donc existante déjà, puis acceptée et adoptée.

Ensuite, une fois adoptée, elle se situe à mi-chemin entre les convictions durables d'une société déterminée et les réévaluations incessantes suscitées par les changements d'époque et de circonstances. Donc tributaire de facteurs de temps et de lieu.

Pour illustrer cette seconde particularité des valeurs, l'auteur, par une belle métaphore, écrit : *« on peut songer à ce que voit un passager par la fenêtre d'un train. Le paysage défile mais tous ses plans ne le font pas à la même vitesse. Les horizons lointains glissent lentement, les talus proches passent à vive allure. Les valeurs sont, à mes yeux, dans une position intermédiaire. »*

Trop souvent, dans nos débats actuels, on oublie cette position spécifique des valeurs. Les dogmatiques misent trop aisément sur l'immobilité de l'horizon. Les nihilistes soulignent trop facilement la disparition instantanée des avant-plans et le caractère friable des valeurs. Il me semble que c'est au contraire entre les deux que se tiennent les grandes catégories directrices du politique. Elles ne passent pas en un clin d'œil. Elles s'inscrivent dans la longue durée. Mais elles sont aussi fondamentalement périssables et doivent donc être continûment réactualisées afin de répondre aux mutations très rapides de notre histoire ».

On ne doit pas perdre de vue qu'une crise des valeurs ne peut être appréciée que dans son contexte général. Ainsi, à titre d'exemple, si la notion de morale, largement comprise, évoque l'ensemble des valeurs normatives de la vie en société en instaurant un modèle de vie, on peut dire qu'il est peu d'actes qui n'engagent pas les valeurs tant il est vrai que

la morale d'une société, avec les règles et les lois qui s'y rapportent, ne se limite pas au fonctionnement social mais s'avère également un repère essentiel de l'identité individuelle.

Dans le même sens, on peut distinguer entre morale collective et morale individuelle qui se distingue dans certaines sociétés, que l'on dit modernes, pour se confondre dans d'autres que l'on considère traditionnelles où la vie privée et la vie sociale sont plus ou moins liées.

9. Peut-on donc éviter la crise des valeurs, si tant est que l'évolution de la société et les changements qui l'animent sont à considérer comme des faits maîtrisables pour contrecarrer la crise? A la réflexion, ne peut-on pas avouer que ce sont les changements de la société qui impactent les valeurs héritées du passé? En se référant à la typologie que l'on a vue depuis peu, on retiendra que ce sont les valeurs centrales partagées par l'ensemble d'une population donnée, indépendamment de l'appartenance professionnelle ou régionale et les valeurs globales qui transcendent les différentes sphères de la vie sociale, et ont trait à toutes les relations humaines, qui peuvent être l'objet d'une crise. En ces domaines, les valeurs peuvent, selon nous, durer indéfiniment et sans abandon pour peu qu'on les prenne en compte aux fins de les conserver. Pour ces catégories de valeurs, essayons de voir quelles sont les causes probables de la crise?

- II -

Des causes probables de la crise

10. Parler de causes probables c'est insinuer qu'il ne saurait y avoir de causes bien précises, avérées et indiscutables. Car, à la vérité, il serait prétentieux de localiser une cause déterminée qui soit à l'origine d'une crise des valeurs de sociétés qui, en fin de compte, ne sont que des systèmes dynamiques aux fins différentes sinon contraires. Si l'on ne peut contester qu'il y a un certain déterminisme entre faits sociaux et valeurs, une relation causale, on doit néanmoins reconnaître que l'usage même du concept de causalité ne peut être, sans risque d'erreur, celui d'une démonstration entre différents faits dans la mesure où de la même cause peuvent résulter différents effets et les mêmes effets peuvent résulter de causes différentes. En fait, tout comme les changements sociaux peuvent être responsables de la désintégration des valeurs, ces mêmes changements peuvent inversement contribuer à leur renforcement. Ceci est d'autant plus soutenable que sur la relation causale entre deux séries de faits peut influencer l'action des acteurs sociaux suite à l'importance qu'ils accordent à certaines valeurs à l'aune de leur connaissance de la réalité sociale. Dans cette optique, on ne peut en aucune façon parler de causes en laissant entendre qu'en agissant sur elles, on peut venir à bout de l'effet qui en résulte. L'idée même de reconnaître que le système social est dynamique et susceptible de multiples variations amène à admettre que les valeurs ne peuvent être exemptes de changement ou de désintégration.

11. Voici plus de deux siècles, en France, dans le respect des valeurs de l'époque, une loi du 17 novembre 1800 avait interdit «le travestissement des femmes» sauf pour le cyclisme et l'équitation, ce qui leur interdisait le port du pantalon. Cette loi, complètement inimaginable aujourd'hui, était pourtant bien acceptée au regard des valeurs de la Révolution imposant que toute femme désirant s'habiller en homme devait avoir une autorisation de la préfecture de police, n'a été abrogée, mise à jour, pour utiliser le nouveau langage, qu'en 2013 à la demande d'un sénateur auquel le ministre des droits des femmes avait donné raison en soulignant que le texte en question, vieux de 213 ans, purement et simplement tombé en désuétude dans les faits, était effectivement «incompatible avec les principes d'égalité entre les femmes et les hommes»! Voilà donc une valeur qui en était une à une époque et qui est devenue complètement désuète, voire inimaginable à une autre.

Au début des années vingt, la justice administrative française, Conseil d'Etat, 7 novembre 1924, avait approuvé l'interdiction faite par le maire à l'exhibition d'un combat de boxe en tant que «contraire à l'hygiène morale»! Ce qui serait absolument exclu au regard des valeurs d'aujourd'hui!

Dans le même sens, voici une soixantaine d'années, le 18 décembre 1959, le Conseil d'Etat français avait considéré que le maire pouvait légalement interdire dans sa commune la projection d'un film «contraire aux bonnes mœurs ou de nature à avoir une influence sur la moralité publique». C'était à Nice et le film s'intitulait «le feu dans la peau»! On se demande, aujourd'hui, quelle serait l'attitude de la même juridiction, si la même projection était interdite? Au regard des valeurs actuelles, l'interdite serait naturellement irréaliste!

12. En somme, l'appréciation des changements des valeurs ne peut être convaincante sans s'indexer aux critères de la morale et de l'éthique qui eux sont immuables et figés. Ce sont des vertus qui ne sont pas susceptibles de plus ou de moins; elles sont ou elles ne sont pas. Ces sont des vertus qui ont de tout temps existé. Toutefois, parler en général de causes de la crise des valeurs, même par référence à la morale et l'éthique, ne semble pas approprié car les domaines d'élection des valeurs ne sont pas tous identiques pour permettre d'identifier ce qui paraît être à l'origine de leur crise. La vie au sein de la société dans son ensemble n'est pas celle que l'on mène au sein d'une structure bien précise qui, tout en relevant, demeure à part dans la mesure où les règles qui la régissent et en dicent les valeurs lui sont propres et différent de ce qui s'impose à un échelon supérieur ou même au sein d'une autre structure. Si certaines des valeurs que l'on a citées comme exemples telles le respect, l'honnêteté, la considération, l'appréciation, l'ouverture, l'entraide, la générosité, l'hospitalité, la gratitude, la solidarité, la bienveillance, l'empathie, la sincérité, l'altruisme, etc. sont applicables dans tous les domaines, il en est certaines dont l'application est restreinte et insusceptible de variation.

13. Néanmoins, il semble opportun de noter que la cause principale de la perte de certaines valeurs et de leur détérioration peut résider tout simplement dans le silence

que l'on à l'égard de faits qui les remettent en cause. Ne dit-on pas que le mal l'emporte lorsque les gens de bien se croisent les bras? La destruction en série et systématique de toute une population sous prétexte de se protéger contre un danger n'est-elle pas une atteinte on ne peut plus manifeste à une valeur en relation directe avec la vie humaine. Une valeur qui pourtant avait légitimé l'intervention des grands Etats de ce monde contre le nazisme et le fascisme lors du vingtième siècle. Ces mêmes valeurs globales qui transcendent les différentes sphères de la vie sociale et toutes les relations humaines, les valeurs d'empathie, d'honnêteté et de sincérité au nom desquelles les nations avaient agi pour s'insurger avec force contre le mal d'alors, sont hélas mises au placard pour ainsi dire pour leur substituer tout leur contraire, celui des deux poids et deux mesures. La cause principale d'une telle dégradation n'est que l'inaction de ceux qui peuvent agir et qui, par leur silence, se sont faits complices d'un génocide au sens le plus juridique du terme.

14. La famille nous semble le domaine d'élection par excellence de l'appréciation de certaines valeurs qui lui sont intrinsèques. Le respect pour les parents, la considération et la gratitude qui leur sont dues, la solidarité envers les membres d'une même famille sont certes des valeurs sacrées, mais dont l'usage n'est plus de mise comme il l'était autrefois. C'est là que réside réellement la crise qui invite et en scruter les causes qui, à mesure que l'on s'en approche, s'avèrent réfractaires à toute identification car, à la réflexion, la cause de la détérioration d'une valeur n'est en fait que le résultat d'un faisceau d'indicateurs aux origines aussi multiples que variées. Les moyens de communication d'aujourd'hui ont fait que la notion d'éducation est devenue le fait non plus de la famille mais des réseaux sociaux qui, pour la plupart, imposent une conception des valeurs totalement différente de celle de nos parents et grands-parents. De ce fait, les vecteurs permettant l'intégration par l'ensemble de la population des valeurs autrefois incontestées de citoyenneté et de cohésion familiale sont hélas en déclin. Avec les nouvelles approches d'enseignement qui font fi de ce qui pouvait être préservé et maintenu, l'école ne peut plus s'acquitter de sa mission traditionnelle de structuration culturelle qui était la sienne. Permettez-moi de confier que je me souviendrai toujours que lorsque j'étais à l'école primaire, le maître tenait à nous lire quotidiennement deux ou trois pages d'un texte de morale dont il discutait avec nous le contenu. A l'issue de chaque séance qui ne prenait pas plus d'une trentaine de minutes, nous gardions en mémoire la leçon de morale que le maître nous transmettait avec tact et affection et qui portait sur nos relations de tous les jours au sein du milieu que nous fréquentions et particulièrement de la famille.

15. Voici deux ou trois ans, j'ai eu l'occasion de voir un documentaire sur l'éducation des enfants et la façon de leur inculquer la valeur de la solidarité et de l'entraide. La manière est très simple. Elle consiste à prendre un groupe de douze enfants de cinq six ans dans une salle dans laquelle il n'y a que dix sièges et à leur demander de s'asseoir pour prendre un repas servi en dix plateaux. L'idée est de les mettre dans une situation où ils doivent s'arranger pour que les douze enfants s'arrangent pour que tout le monde

s'assoit alors qu'il n'y a que dix sièges et que tout le monde mange alors qu'il n'y a que dix plateaux pour douze. Effectivement, ils ont tous pu s'asseoir en se mettant à l'étroit et manger en partageant le repas. Une éducation à la solidarité faite le plus naturellement et avec efficacité.

16. Comment aussi ne pas évoquer ce merveilleux exemple de solidarité et de bienveillance mutuelle entre les habitants des ruelles étroites de nos médinas ! Des souvenirs pleins d'enseignements et de grandes vertus. Nos parents nous enseignent que dans la tradition de la solidarité, lorsqu'un artisan au revenu limité à ce qu'il gagnait au jour le jour de son travail, se trouvait en difficulté et dans l'impossibilité de travailler, son épouse ou l'un de ses proches, ouvrait la porte de sa maison en la laissant ouverte pour signifier le besoin d'aide. Sitôt que l'un de ses voisins ou de ses confrères le remarquait, il s'attelait à la tâche en associant d'autres de ses confrères, de faire les achats nécessaires pour remplir le panier des victuailles qu'il fallait pour le déposer en toute discrétion à l'entrée de la maison de la famille en détresse et fermer la porte sans se faire remarquer pour que son voisin en difficulté ne sache jamais de qui l'aide avait émané !

De nos jours encore, dans certaines régions du Maroc, lorsqu'une personne décède, sa famille, pour employer l'expression en usage dans le milieu populaire, «n'allume pas le feu durant trois jours» ; ce qui signifie que ce sont les proches et les voisins qui se chargent de tout le nécessaire pour soutenir la famille en deuil et subvenir à tous les besoins durant la période des obsèques et des condoléances. Cette tradition que l'on ne retrouve pas partout, grâce à la transmission, est encore courante dans les quartiers antiques de plusieurs de nos villes.

Voilà que nous touchons du doigt le point central de la cause de la perte de certaines valeurs qui doivent perdurer : Elle réside dans l'absence d'éducation et de transmission des valeurs et dans le rôle que peut jouer le droit pour leur protection.

– III –

Des remèdes possibles pour faire face à la crise

17. Il faut bien s'en convaincre ! Il n'existe malheureusement aucune panacée bien précise pour rétablir les valeurs, mais il semble possible de convenir du moyen d'en prendre conscience aux fins de les maintenir dans notre quotidien. Étant le reflet et le produit d'une société, les valeurs en sont forcément tributaires. Bien que dans une large mesure, elles puissent influencer sur les comportements de ses membres, on doit bien admettre qu'en revanche elles peuvent subir les transformations que ceux-ci exercent frontalement ou même indirectement sur leur maintien ou leur disparition. La crise des valeurs ne peut être affrontée par un seul moyen. L'action doit être plurielle où l'éducation, la transmission et le droit doivent se conjuguer.

18. Pour reprendre une idée de O. Reboul, (*La philosophie de l'éducation, Que sais-je ?* 2018, p. 24) même si l'éducation ne peut pas tout, il faut bien admettre que l'on ne peut rien sans elle ; elle apparaît comme le moyen incontournable par excellence pour perpétuer les valeurs de toute société. Toutefois, elle ne doit pas être confondue avec l'instruction qui se limite souvent à faire connaître le savoir et à le propager. On peut être bien instruit, mais complètement dépourvu de l'éducation nécessaire à une bonne organisation sociale et à la promotion des valeurs humaines.

L'éducation se doit de socialiser l'individu et faire de lui une personne imprégnée de la culture de son milieu. Loin d'être l'affaire seulement de l'école, elle engage la responsabilité de tous en faisant des enseignants, des parents, et même des acteurs politiques des partenaires assumant une mission commune conjuguant la tradition et la modernité au sens de nouveauté. On ne doit pas considérer la crise des valeurs comme une fatalité car, au fond, elle demeure intimement liée au rôle de l'éducation qui se doit d'intégrer tout ce qui est nouveau, donc ce qui s'impose à la société, et ce qui est le produit de son évolution. Seule l'éducation peut entretenir le rapport étroit entre la tradition et la modernité sans sombrer ni dans l'attachement à ce qui est complètement obsolète du passé, ni à ce qui est survalorisé sous prétexte qu'il provient de la modernité. C'est, pensons-nous, la négligence de l'équilibre de ces paramètres qui complique l'équation de la crise des valeurs.

19. En parallèle avec l'éducation qui se fait de manière systématique pour préserver les valeurs, il y a naturellement la transmission qui, elle, s'opère d'une génération à l'autre, de façon quasi automatique, par la pratique et la coutume. Aussi faut-il se garder de l'illusion qu'elle peut se faire par une reproduction à l'identique de génération en génération qui relèverait du clonage et non point de la vie des sociétés où, par nature, la confrontation des valeurs émergentes du présent et anciennes du passé est permanente. De fait, toute transmission doit s'interdire l'attachement au conservatisme absolu contrecarrant le progrès et instituant un monde sans avenir où règnerait le retour aux solutions déjà fournies par la tradition. Car, autant une telle aspiration au conservatisme absolu doit être exclue, autant la tradition ne peut faire face aux défis de la modernité que la mondialisation et les nouveaux moyens de communication et de diffusion de l'information imposent au monde entier. L'idéal dans la transmission serait l'évaluation et la réévaluation constantes des valeurs au regard de la réalité et des préoccupations de l'époque que l'on vit. Par définition, la culture d'une société n'est pas statique ; même fidèle à la tradition, elle s'imprègne des nouveautés dont elle doit prendre compte sans se renier. Sans verser alors dans le conservatisme absolu ou rétrograde, la transmission des valeurs ne doit pas en contrepartie survaloriser la modernité dans la mesure où celle-ci ne peut en fin de compte innover qu'à partir de la tradition. Du fait du progrès, ce que l'on considère comme moderne peut, avec le temps, devenir traditionnel. Nul besoin, pensons-nous, d'opposer tradition et modernité pour prouver la prééminence de l'une sur l'autre qui toutes deux ne sauraient être acceptées

ou rejetées en bloc. On ne peut certes ignorer le progrès, mais on ne doit pas perdre de vue que la modernité, malgré ses bienfaits et le développement qu'elle permet, n'est pas sans poser des problèmes de société et ne saurait se passer complètement de la tradition. L'innovation d'une culture vivante ne peut réussir qu'à partir de la tradition et de l'identité nationale. C'est toute la problématique de la transmission des valeurs où le droit peut jouer un rôle déterminant.

20. Parmi les valeurs, il en est certaines, retenues comme valeurs centrales selon la typologie déjà citées, dont le respect est une condition *sine qua non* pour la cohésion d'une société dans son ensemble. C'est tout le rôle de la constitution d'un pays et de sa législation dans quelque ordre juridique que ce soit, en un mot, du droit. On a beau négliger cet aspect, mais la réalité est que si le droit ne peut pas tout, il peut contribuer à instituer des relations qui s'appuient sur des normes bien et légitimement établies et non sur les choix des individus. L'Etat de droit n'est pas un mythe, c'est une réalité dont on doit s'approcher convaincu que si l'on peut avoir une difficulté à définir ce qu'il est, on peut aisément imaginer avec amertume ce que peut être une société sans droit. Plusieurs normes qui en découlent sont en grande partie liées aux valeurs et à leur protection. Ainsi en est-il de ce que l'on qualifie de libertés et droits fondamentaux dont l'exercice se fait en corrélation avec l'accomplissement des devoirs par tous les membres de la communauté ou du code de la famille dont toute révision pour l'adapter à l'évolution de la société nécessite la fidélité à des valeurs immuables ou encore des notions de tolérance et de respect de l'autre sans lesquelles le vivre ensemble peut se heurter aux plus grandes difficultés.

21. Peut-on de nos jours imaginer une société sans constitution, sans pacte social, sans charte fondamentale? Certains pays, sans l'avoir écrite, l'ont en tant que repère, en tant que référence, ce qui reflète leur attachement au contenu de tout un ensemble de valeurs auxquelles le respect est plus prononcé que s'il s'agissait d'un document écrit. Un Etat sans constitution ne peut être conçu sans crainte de baigner dans le chaos le plus absolu. Justement, c'est à ce niveau qu'apparaît la consécration des valeurs liées aux libertés et droits fondamentaux si, bien entendu, on part de l'idée que toute constitutionnalisation de l'ordre juridique suppose le processus de transformation au terme duquel toutes les valeurs qu'il consacre conditionnent tant la législation que la jurisprudence. Tout ce qui est en rapport avec les libertés et les droits fondamentaux, ainsi que les devoirs envers la Nation, occupe un rang hiérarchique supérieur au regard des normes législatives et réglementaires. A cet égard, une question quelque peu existentielle se pose. Ces libertés et ces droits, ces valeurs constitutionnalisées, sont-elles fondamentales du fait de leur élévation à un rang supérieur ou bien sont-elles élevées à ce rang parce que, par nature, elles sont fondamentales? En plus clair, sont-elles fondamentales parce que constitutionnalisées ou l'inverse? Loin d'être un pur jeu d'esprit, cette équation juridique met en relief le rôle qui revient au droit avec ses dimensions englobant la constitution, la production normative et la jurisprudence, dans la régulation des relations sociales et la valorisation des valeurs

ancrées dans les mœurs, remontant à la nuit des temps et celles nouvellement apparues, découlant d'un nouveau mode de vie.

22. L'idée que c'est la constitution, norme suprême au sommet de la pyramide juridique, qui crée certaines valeurs incline à admettre le rôle du droit positif en tant que système normatif où la constitutionnalisation d'une valeur (liberté essentielle ou droit fondamental) suppose l'intervention du seul pouvoir constituant qui doit servir de repère et référence au juge constitutionnel dans son contrôle de la loi régissant la valeur constitutionnellement consacrée. En revanche, il y a l'idée inverse que le constituant ne fait qu'accueillir les valeurs déjà existantes naturellement et objectivement fondamentales pour que la constitution remplisse son office de protection des valeurs ancrées dans le subconscient collectif. En tout cas, les deux conceptions ne diminuent en rien le rôle de la constitution, et du droit en général, à l'égard des valeurs en tant que principes de base culturels, moraux, éthiques et sociaux guidant notre action au sein de la société. Les exemples ne manquent pas et sans prétendre à une quelconque exhaustivité, on peut citer plusieurs articles de la Constitution marocaine traitant de la parité entre hommes et femmes, de la protection de l'intégrité physique et morale de toute personne et de sa vie privée, de la présomption d'innocence, de la liberté de pensée, de la famille, cellule de base de la société, etc.

Dans le même sens, la jurisprudence peut remplir un rôle déterminant dans la mise en relief des valeurs qui doivent être prises en compte par la société. Ainsi en est-il de deux arrêts que nous citerons à titre d'exemple où le juge, se détachant de l'application des textes, s'est orienté vers la consécration d'une valeur absolument pas citée dans la loi. Voici environ trente années, la chambre administrative de la Cour suprême (CSA, 14 décembre 2005, Couibas Garcia), pour dédommager la mort d'une touriste assassinée lors de l'attaque terroriste de l'hôtel Asni a condamné l'Etat à réparation non pas sur la base de la faute, mais sur celle de la solidarité nationale. Elle en a fait de même dans un autre arrêt (CSA, 11 avril 2013, Benmezouara), où, pour dédommager un jeune écolier qui avait perdu l'ouïe après avoir été vacciné au sein de son école, alors qu'il avait été établi que le vaccin en question n'en était pas la cause, elle avait écarté la théorie du risque prévue par la loi pour adopter sans fondement sur aucun texte juridique, celle encore de la solidarité nationale dont le fondement s'attache à la notion de valeur morale.

23. Actuellement, alors que nous tenons les séances de notre académie, le code de la famille est en discussion pour être réformé. Selon les hautes directives de Sa Majesté, il doit être revu dans le sens de son actualisation avec les nouvelles données de notre époque et en même temps demeurer fidèle à sa source dont Sa Majesté, Amir Al Mouminine, est le garant. C'est donc tout un exercice de fine chirurgie juridique où le talent des rédacteurs du texte ne se mesurera qu'à l'aune de la préservation des valeurs immuables imprégnées du sacré de la révélation et des valeurs issues des nouvelles contraintes de la vie en ce vingt-et-unième siècle. Là, précisément, s'affirmera le rôle essentiel du législateur dans

la modification du code dans le respect des valeurs aux origines difficiles à ignorer et de celles qui désormais devraient être prises en compte.

En elle-même, la révision du code de la famille n'est-elle pas la preuve fort significative que tout un ensemble de valeurs doivent être revues et mises à jour? Nul doute que ce sont des valeurs qui avaient leur justification en leur temps parce que liées à leur époque, certaines d'entre elles datant de quatorze siècles, mais qui ne pouvaient primer qu'en fonction des traditions familiales et tribales de l'époque. N'est-ce pas la preuve formelle qu'à la lumière de l'écoulement du temps, elles doivent faire l'objet de sérieuses réflexions sous peine de créer une crise constante dans leur application ou, tout simplement, se perdre dans les ronces de l'oubli. Des valeurs, disons-le, en relation directe avec le statut de la femme, le mariage, la polygamie, le divorce, la garde des enfants en cas de séparation, l'étendue des pouvoirs de la femme divorcée à l'égard des enfants, etc. Les temps ont changé et si les grands et illustres jurisconsultes des règles de la religion à l'aube de l'Islam venaient à ressusciter aujourd'hui, en ce vingt-et-unième siècle, ils trouveraient certainement des solutions aux problèmes dont ils ne soupçonnaient guère l'existence et prendraient en considération tous les éléments sans exception à commencer par le temps et l'espace. N'est-ce pas Imam Malik qui, lorsqu'on lui posait des questions d'ordre religieux relatives à des problèmes qui ne s'étaient pas encore posés répondaient «attendez que le cas se produise». Une telle attitude n'avait certainement point pour raison d'atermoyer la réponse mais plutôt de voir le problème dans sa totalité et ses moindres détails et, à cet égard, que de questions se posent aujourd'hui qui nécessitent une réponse non issue d'un passé lointain mais adaptée au présent.

24. Faut-il conclure en disant que la crise des valeurs n'est point une nouveauté et qu'elle peut épouser des formes aussi multiples que diverses? N'est-elle pas sans renvoyer aux crises de l'éducation, de la religion, de la morale, de la citoyenneté? Donc, tant que nous vivons en ce monde et que d'autres générations nous succéderont, la crise des valeurs sera constamment présente et de rigueur ; elle demeurera révélatrice des difficultés à conjuguer la tradition et la modernité pour le bien-être de tous. L'objet et le but des valeurs, leur raison d'être, c'est de permettre l'ouverture, la tolérance, la solidarité et tout ce qui s'apparente à ces vertus grâce auxquelles le vivre-ensemble de l'humanité où les différences doivent constituer le socle d'une paix durable, peut se réaliser avec succès.

*
* *

25. Bien évidemment, l'on perçoit les pertinentes et judicieuses remarques que l'on pourrait apporter à cette modeste réflexion à travers laquelle j'ai essayé de soulever quelques points qui m'ont paru importants sans me flatter de les avoir tous exposés, ni même aperçus. Forcément, d'autres commentateurs auront à les discuter, les compléter

ou les contester. Bien plus, il n'est pas exclu que dans la pratique quotidienne, d'autres éléments apparaîtront qui viendront alimenter, enrichir le débat et permettre un éclairage beaucoup plus révélateur que le mien sur le sujet des valeurs. Bien évidemment, ils confirmeront ou infirmeront les données à partir desquelles j'ai cru devoir raisonner et, sur ce plan, comme sur bien d'autres, il n'y a aucun déshonneur à se tromper !

Je vous remercie de votre attention.